

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La Médiathèque départementale des Alpes Maritimes

Suzanne SEGUI

2000

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8158821

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**



Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La Médiathèque départementale des Alpes Maritimes

Suzanne SEGUI

Sous la direction de Christiane Beloeil
Médiathèque départementale des Alpes Maritimes

1999

DCB ST

47

2000

Résumé :

Créée en 1965, la Médiathèque départementale des Alpes Maritimes a connu une évolution considérable. Sa mission, participer à l'alphabétisation des populations de l'arrière pays niçois, s'est transformée de 85 à aujourd'hui en missions relevant de l'ingénierie culturelle : offrir aux usagers des communes de moins de 10 000 habitants les compétences d'une équipe de professionnels tous supports (livres, phonogrammes, vidéogrammes, jeux et jouets, logiciels) par le biais d'une aide dans la logique de distribution de documents, de prestations de services (information, formation, animations) en s'appuyant sur des équipes des bibliothèques relais et municipales. Diversification, volonté de coopération intercommunale, sont les guides du maillage des actions de la Médiathèque départementale actuellement.

Abstract :

Created in 1965 the Departemental District Library had known a considerable development. Its mission, to take part, in alphabetisation of back country 's local population, had turned, till 1985 to today into a mission joining the cultural engeniery : To offer to the fewer than 10 000 towns the skills of a professional team, all documents (books, audio, videos, toys, softwares) by the way of the help in the district's logic of documents, of services (information, training, animation) leaning against countries teams, the « relais ».

Variation, wish of an enter countries cooperation are , actually the network's guides of the Departemental District Library.

Indicateurs RAMEAU : Médiathèque départementale (Alpes Maritimes)



SOMMAIRE

Introduction	p.4
Partie I : La logique de distribution	
Chapitre 1 : Historique et organisation générale de l'établissement	p.4
Chapitre 2 : La diversification des supports	p.6
2.1 Les livres et la lecture	p.7
2.1.1 La section des livres pour adultes	p.8
2.1.2 La section jeunesse	p.9
2.1.3 Etudes et patrimoine	p.10
2.2 De la bibliothèque à la médiathèque	
2.2.1 Les documents audiovisuels	p.11
2.3 Un média pas comme les autres : la ludothèque	
2.3.1 Organisation	p.13
2.3.2 Fonctionnement	p.15
Partie II : Evolution des missions et perspectives nouvelles	p.16
Chapitre 1 : Prestations de services et ingénierie culturelle au service de la qualité et de l'aménagement du territoire	p.16
1.1 La prestation de services	
1.1.1 Former, animer, informer	p.17

- 1.1.2 Collaborer mais une coopération intercommunale difficile p.19
- 1.2 Ingénierie culturelle : aide logistique à la création et à l'extension d'équipements p.21

Chapitre 2 : Ingénierie technologique et perspectives nouvelles p.22

- 2.1 Médiathèque départementale et information : du « légendaire dinosaure » à la « légende d'Orphée » p.22
- 2.2 L'informatisation du réseau p.22
- 2.3 Plan multimédia et logithèque départementale
- 2.3.1 Le plan multimédia p.23
- 2.3.2 Les collections de cédéroms ou vers une logithèque départementale p.24

Conclusion : p.24

Table des annexes p.26

Annexes p.27-55

Introduction

Bertrand Calenge l'a dit les BDP séduisent, elles m'ont séduite !

J'ai désiré connaître leurs missions qui me paraissent atypiques dans le monde des bibliothèques publiques dont j'ai une certaine expérience.

Si loin des publics et pourtant capables, grâce à l'imagination et à la mobilité, d'être très proches de leurs concitoyens, elles représentent la configuration de l'avenir.

Elles font un véritable enjeu de la France de demain comme elles ont pressenti, très tôt, l'importance de l'aménagement culturel du territoire dont elles sont devenues l'un des vecteurs essentiels.

J'ai donc voulu effectuer mon stage d'étude d'élève conservateur territorial en BDP.

Christiane Beloeil, directrice de la Médiathèque départementale des Alpes Maritimes m'en a donné l'occasion.

L'étude que j'ai effectuée sur le fonctionnement de la vidéothèque m'a amenée à présenter les problèmes liés à l'aménagement du territoire, et bien entendu, à détailler le service audiovisuel.

Je n'en parlerai que très rapidement dans ce rapport qui s'attachera plutôt à décrire l'organisation des différents services de la médiathèque dont j'ai pu éprouver le fonctionnement.

Je terminerai mon compte-rendu sur les perspectives nouvelles et les projets à venir qui rythmeront la vie de la Médiathèque durant l'an 2000.

Partie I : La logique de distribution

Chapitre 1 : Historique et organisation générale de l'établissement.

Comme chacun le sait, les bibliothèques centrales de prêt (BCP) ont été créées immédiatement après la seconde guerre mondiale.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 signée par le Général de Gaulle prévoyait de doter huit départements d'une BCP.

Et bien non ! Le département des Alpes Maritimes ne faisait pas partie du lot.

Mais ce territoire de l'extrême Sud-est n'était en fait rattaché à la France que depuis 1860, date à laquelle la loi du 23 juin reconstitua le département des Alpes Maritimes qui subira une ultime modification en 1947 par le rattachement des communes de Tende et de La Brigue jusqu'alors italiennes.

Sans doute est-ce pour cette raison que dès 1948, le Conseil général des Alpes Maritimes, conscient de la nécessité d'alphabétiser les populations de l'arrière pays, créa une bibliothèque circulante sous l'égide de l'Association pour la lecture publique.

Ce n'est qu'en 1965 que fut créée la BCP dans un local de 330 m² du sous-sol de la bibliothèque universitaire de Valrose.

Elle était financée à la fois par l'Association, la Direction des bibliothèques et par les subventions du Conseil général qui depuis l'origine a tenu à prendre en charge une partie des dépenses de personnel.

Un unique bibliobus desservait chaque trimestre les communes de moins de 20 000 habitants.

Ce premier véhicule avait probablement les reins solides pour sillonner ces paysages fortement contrastés et montagneux à 87 %.

La situation de la BCP devint critique dès les années 70.

Elle desservait alors 292 communes, soit en prêt direct au moyen de 2 bibliobus, soit par des caisses de livres.

Les locaux précaires étaient très nettement en dessous de la norme nationale qui préconisait à l'époque 2 000 m² pour le stockage de 50 000 livres.

En 1985, trois ans après la loi de décentralisation, la circulaire de Jean Gattegno recadra la desserte des BCP vers les communes de moins de 10 000 habitants.

La même année, le département des Alpes Maritimes inaugura la nouvelle BCP de 1436 m² sise boulevard Paul Montel à Nice.

Son réseau à l'époque était constitué de 140 communes.

Leur nombre ne cessera de diminuer, grâce en partie à l'action efficace de la BCP (devenue en 1992 « la Médiathèque départementale »), dont l'objectif principal est d'encourager la création de bibliothèques municipales autonomes.

Les missions actuelles de la Médiathèque départementale s'articulent autour de deux axes essentiels : une logique de distribution et une offre de prestations de service dans une perspective de réseau solidaire.

Ses actions doivent s'inscrire dans une optique d'aménagement d'un territoire en pleine mutation, dont les problématiques pourront se régler par le développement de l'intercommunalité, un maillage du département mieux adapté aux réalités socio-économiques du moment.

Chapitre 2 : La diversification des supports

Depuis la décentralisation, la Médiathèque départementale des Alpes Maritimes a été dotée de moyens financiers, matériels et humains importants.

L'accroissement de ses ressources était lié à l'évolution de ses missions et aux ambitions du Conseil général qui souhaitait pour le département des équipements et services culturels nombreux et performants.

Ainsi, la plupart des créations de nouveaux services en direction des usagers des communes de moins de 10 000 habitants sont nées de décisions politiques collégiales ou d'initiatives individuelles de conseillers généraux¹.

Du ravitaillement initial à la desserte actuelle, la Médiathèque départementale agit comme une centrale de diffusion de supports culturels dont la nature détermine l'organisation des différents services.

La Médiathèque a donc opté pour le recrutement de personnels spécialisés qui prennent en charge la gestion intégrale d'un type de support des acquisitions au traitement jusqu'à sa distribution².

La spécialisation des bibliothécaires est d'autant plus importante en bibliothèque départementale qu'ils ne sont pas en contact direct avec les utilisateurs finaux mais doivent agir sur eux comme des leviers de transmission par l'intermédiaire de médiateurs, c'est à dire les correspondants des relais.

Le personnel doit donc développer des aptitudes à anticiper les besoins des publics cibles, à dispenser des formations aux médiateurs parfaitement adaptées à leur territoire d'intervention, à imaginer des modes de desserte idéaux, à organiser l'accès le plus efficace possible à l'information, à miser sur une offre large, diversifiée susceptible de

¹ Voir annexes 18-24, p.44-50 : rapport d'activités 1998

² Voir annexe 25, p.51 : l'organigramme 1998

répondre aux attentes de toute une collectivité dont il n'aura généralement qu'une « image de synthèse ».

Ces aptitudes correspondent de façon plus pragmatique à toute une série de compétences humaines et professionnelles qui sont les corollaires d'une très forte motivation.

Outre les personnes, les tournées et les véhicules, sont également spécifiques à chaque catégorie de document tout en respectant la cohésion et la logique du réseau.

Il est en effet exclu d'ouvrir un dépôt de documents sonores ou de vidéogrammes dans un local dépourvu de documents imprimés.

C'est la logique de la complémentarité des supports qui prime, la transformation des bibliothèques relais en médiathèques qui innove.

Le nombre de dépôts, leurs critères d'ouverture, les conditions de desserte varient d'un « média » à un autre mais un renouvellement trimestriel des collections déposées est la règle générale³.

2.1 Les livres et la lecture

Dès 1978, date à laquelle les BCP furent rattachées au Ministère de la culture, la bibliothèque des Alpes Maritimes mit un frein aux dépôts scolaires qui avaient connu jusqu'alors un développement considérable.

Puis en 1985, comme le préconisait la circulaire Gattegno, elle abandonna totalement la desserte des communes par prêt direct au moyen des bibliobus.

Elle recentra son action sur l'ouverture de dépôts de documents organisés en collections, de préférence dans des locaux adaptés.

La présentation « normalisée » des livres (rayonnages, cotation) devait en faciliter l'accès direct aux lecteurs.

Au 31 décembre 1998, le réseau départemental de lecture publique est constitué de :

- 66 bibliothèques et médiathèques
- 37 antennes tous publics
- encore 41 dépôts scolaires
- 4 points lecture dans des établissements particuliers (maison de retraite, hôpitaux...)

³ Voir annexes 19-24, p.44-50 : rapport d'activité 1998

Le secteur livres comprend, comme le veut la tradition dans le domaine de la lecture publique, deux sections distinctes qui disposent de compétences, de fonds, de stratégies d'animation et d'actions culturelles spécifiques, exceptions faites des 2 bibliobus et des 3 chauffeurs communs à tout le secteur.

Il s'agit d'un partage de compétence lié évidemment à la nature des publics considérés. La Médiathèque départementale comprend également une section d'étude et patrimoine avec la bibliothèque spécialisée en documentation régionale Barbera-Bernard.

2.1.1 La section des livres pour adultes

Elle représente l'investissement budgétaire le plus important⁴ dans les domaines des acquisitions, du personnel, des frais de fonctionnement (véhicules, tournées), des dépenses de services généraux (reliure, équipement).

La Médiathèque départementale lui a consacré en 1998, un budget d'acquisitions d'environ 800 000 F soit près de 56 % des dépenses totales d'acquisitions.

Ses collections se montent à 80 836 exemplaires informatisés.

La section est sous la responsabilité d'une bibliothécaire territoriale qui a pour mission de gérer et de coordonner les achats, d'organiser le travail de traitement intellectuel et physique des livres, de superviser les dessertes et de veiller au bon fonctionnement général du service.

Elle dispose pour cela d'une équipe de :

- 3 assistants et assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- 1 agent administratif pour la réception des commandes (contrôle, pointage, pré-équipement)

La desserte des 107 points de dépôts est assurée à tour de rôle par les assistants de conservation qui aident au choix, conseillent les correspondants, font les mises à jour indispensables.

Le chauffeur du véhicule, quant à lui, s'occupe des transactions de prêt et de retour des documents, imprime les listings récapitulatifs, gère les réservations⁵.

⁴ Voir annexe 3, p.29 : le circuit du document : livre pour adultes

⁵ Voir annexe 9, p.35 : les prêts aux bibliothèques du réseau

Il existe encore quelques « dépôts armoires ou placards », dans certaines communes particulièrement petites (entre 10 et 100 habitants) que le développement de la coopération intercommunale devrait, à terme, faire complètement disparaître.

Un des moyens d'encourager le développement de véritables bibliothèques publiques est d'offrir aux usagers un choix très large de documents.

Mais trouver la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande, maintenir un certain équilibre entre les prises en compte des besoins exprimés par les usagers et leurs besoins implicites ou encore ceux des publics potentiels que les bibliothèques relais n'ont pas encore su attirer ne sont pas choses faciles.

Cela nécessite une politique d'acquisitions bien pensée, remise en cause régulièrement, liée à des opérations de désherbage et d'évaluation des publics et des collections.

Le cadre général d'une politique d'acquisitions raisonnée a été mis en place par la directrice de l'établissement en avril 1997.

Dans un rapport⁶ rédigé à l'intention du Conseil général, elle expose les grands principes et décrit les outils basiques sur lesquels s'appuient les bibliothécaires afin de sélectionner les documents à acquérir, constituer, enrichir et réactualiser les collections.

Les dernières opérations d'envergure menées sur les fonds datent de 1993 mais les dés herbages sont fréquents et réguliers.

2.1.2 La section jeunesse⁷

Beaucoup moins riche, beaucoup plus modeste mais très dynamique, la section des livres jeunesse est sous la responsabilité d'une bibliothécaire territoriale qui s'occupe également de la gestion de la ludothèque dont le fonctionnement sera décrit en fin de chapitre.

Un Contrat Emploi Consolidé (CEC) lui apporte l'aide nécessaire au suivi des commandes et la réception des livres.

La section jeunesse approvisionne actuellement 147 points en livres pour enfant, quantité plus importante qu'en section adultes du fait de l'existence des 41 dépôts en milieu scolaire.

⁶ Voir annexes 14-16, p.40-42 « Politique d'acquisitions de la Médiathèque »

⁷ Voir annexe 4, p.30 : le circuit du document : livre jeunesse et annexes 19-24, p.44-50 : rapport d'activité 1998

Son budget d'acquisitions pour 1998, s'est élevé à environ 160 000 F représentant approximativement 11 % du budget global d'acquisitions de la Médiathèque et seulement 17 % des dépenses d'acquisitions de documents imprimés.

Les budgets sont prédéfinis de façon équitable par la conservatrice (60 % pour les adultes, 40 % pour la jeunesse) mais subissent généralement des changements d'orientation en cours d'exercice.

Les acquisitions sont en effet liées, d'une part à la production éditoriale qui peut être inégale d'une année à l'autre, d'autre part à la mise en place d'objectifs spécifiques de service (accroissement ou remise à jour du fonds de la ludothèque, activités d'animation plus intensives...) susceptibles d'influer sur l'importance des achats de livres.

Ce qui caractérise la section jeunesse est bien évidemment son implication dans la vie scolaire, dans les activités d'animation et dans un travail de terrain caractérisé par la présence systématique de la bibliothécaire durant la desserte des bibliothèques de réseau.

Elle entretient un partenariat actif avec les enseignants et a mis au point dans le cadre de « l'aménagement du temps de l'enfant »⁸ toute une série d'interventions sur un site pilote, celui de l'annexe de la Médiathèque départementale située à Valberg dont il sera question dans la partie consacrée aux projets de restructuration du réseau départemental.

2.1.3 Etude et patrimoine

La bibliothèque Barbera-Bernard fut créée en 1990 par le Conseil général qui en confia la gestion à la BDP.

Son fonds est constitué d'une documentation régionale ancienne, rare ou précieuse issue de la fondation Barbera-Bernard de l'Institut d'études niçoises.

Cette collection d'archives et d'ouvrages historiques, culturels et artistiques relatifs à la région niçoise, mais également à tout le pourtour méditerranéen, est régulièrement enrichie par les acquisitions du bibliothécaire qui a pour objectif de spécialiser une partie du fonds dans la recherche archéologique.

Les Alpes Maritimes abritent en effet de nombreux vestiges préhistoriques surtout dans la fameuse « Vallée des merveilles ».

⁸ Voir annexes 12 et 13, p.38-39 : « Aménagement du temps de l'enfant »

La localisation de la bibliothèque Barbera-Bernard à la Turbie, commune très éloignée des centres universitaires, ne favorise pas l'exploitation de toutes ses richesses patrimoniales et scientifiques.

En effet, les documents sont uniquement consultables sur place.

Cette position se justifie en ce qui concerne le caractère rare et précieux de la donation Barbera.

En revanche, les autres documents et les acquisitions récentes pourraient faire l'objet d'un Prêt Entre Bibliothèques départementales, voire régionales, et mis à disposition des lecteurs des bibliothèques du réseau de la BDP.

Mais l'instauration d'un tel système de coopération semble poser des problèmes juridiques (particuliers à la procédure de donation) mais également organisationnels et technologiques, d'autant que la saisie informatique des collections est loin d'être achevée.

2.2 De la Bibliothèque à la Médiathèque

2.2.1 Les documents audiovisuels⁹

◆ A l'origine était un conseiller général qui, soucieux de répondre à la demande pressante des administrés de son canton, décida le Conseil général à acquérir un véhicule équipé pour le stockage et le prêt de collections de microsillons.

Ainsi naquit le musibus qui devint le premier agent départemental de distribution de musique enregistrée.

Un an plus tard, en 1987, équipée d'une centaine de documents et d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques pour les gérer et les communiquer aux correspondants des relais, la discothèque départementale, service de la BCP des Alpes Maritimes était inaugurée.

Peu convaincue par la nécessité de diversifier les supports en bibliothèque publique, la conservatrice de l'époque, ne donna pas à la discothèque les moyens nécessaires à son développement.

Son objectif était plutôt qu'elle parvienne à s'autofinancer par le biais du prêt payant. 10 F par disque emprunté étaient réclamés aux dépositaires !.

⁹ Voir annexes 5, p.31 : le circuit du document : les documents sonores

On ne s'étonnera pas que les performances quantitatives de la discothèque aient eu tendance à stagner même au bout d'une année de fonctionnement.

Les acquisitions étaient peu nombreuses et limitées à la musique « politiquement correcte » imposée par la directrice de l'établissement, à savoir la musique classique et le jazz d'avant guerre.

Heureusement pour la discothécaire, « toutes les bonnes choses ont une faim » et dès le changement de direction, la discothèque prit son envol : le prêt de disques devint gratuit, les crédits d'acquisitions conséquents, le personnel eut la permission de constituer un fonds encyclopédique et pluraliste où étaient représentés tous les genres musicaux y compris rock et musique contemporaine, jazz moderne et même la musique ethnique.

En 1989, le musibus fut en partie équipé pour le stockage des disques compacts et les deux supports cohabitèrent durant quelques années.

Au moment du changement de système informatique, en 1995, les collections de microsillons furent transférées par donation au département de la musique à vocation de conservation de la Bibliothèque municipale de Nice.

◆ Dès le départ et comme la majorité des discothèques publiques, le service fut orienté vers la diffusion de la musique enregistrée : disques 30 cm, cassettes audio, puis disques compacts.

On peut déplorer, cependant, l'absence dans le fonds, désormais riche et varié, de musique écrite¹⁰.

La demande en partitions et méthodes d'apprentissage existe mais la politique d'acquisition de la responsable du secteur ne s'orientera pas dans cette direction tant qu'elle ne disposera pas du temps nécessaire à la constitution d'un fonds équilibré et en adéquation totale avec les besoins recensés des usagers.

Actuellement la discothèque dessert 34 médiathèques municipales ou relais et contrairement aux dépôts de documents imprimés, ce nombre doit augmenter régulièrement.

◆ L'ouverture d'un dépôt de documents sonores ou de vidéogrammes, est soumis à un certain nombre de conditions susceptibles d'évaluer la capacité des correspondants

¹⁰ Voir annexes 18-24, p.44-50 : rapport d'activité 1998

du réseau à adapter, d'une part leurs locaux, d'autre part leur compétence et leur motivation à la communication d'autres médias que le livre.

Le problème de la gestion du temps se fait cruellement ressentir par la responsable de la discothèque.

En effet, depuis 1995, date à laquelle la vidéothèque n'a plus disposé de personnel attitré, elle doit également gérer les acquisitions et la distribution des vidéocassettes.

Le problème de la vidéothèque¹¹ est largement traité dans le mémoire d'étude qui lui est consacré.

Mais force est de reconnaître que cette situation a des répercussions sur le fonctionnement de la discothèque, déjà assez pauvre en personnel (2 personnes : une assistante qualifiée et un chauffeur promu assistant de conservation lors du changement de statut des BDP).

Dans la même période, la discothèque a dû faire face à des changements et évolutions techniques importantes :

Réinformatisation du service et catalogage en UNIMARC, transfert de l'intégralité des collections (qui s'élèvent actuellement à 19 539 exemplaires dont environ 8 000 notices), d'un système de cotation archaïque à une indexation numérique complexe.¹²

La discothécaire qui, pendant longtemps, mettait en place au moins une à deux fois par an des formations en direction des animateurs du réseau a dû, faute de temps, y renoncer.

En l'an 2000, particulièrement optimiste, elle a néanmoins programmé une formation susceptible d'apporter aux correspondants une meilleure maîtrise de la nouvelle indexation mise en pratique.

2.3 Un média pas comme les autres : la ludothèque

2.3.1 Organisation

En juin 1989, à l'initiative de la directrice adjointe des affaires sociales, de la culture et de l'éducation, le Conseil général attribue à la Médiathèque départementale des crédits pour la création d'un service ludothèque.

Cette expérience demeure très originale dans le contexte des BDP.

¹¹ Voir annexe 6, p.32 : le circuit du document : les vidéocassettes

¹² Voir annexe 5, p.31 : le circuit du document : les documents sonores

Le jeu est éducatif par définition, culturel parce qu'il aide à l'intégration sociale, loisir par excellence tout comme la lecture, l'écoute de la musique ou le visionnement d'une vidéocassette.

Dans les petites structures des bibliothèques municipales du département, les jeux et jouets ont trouvé naturellement leur place au côté des autres supports culturels ou de l'information.

Le projet d'une ludothèque itinérante au service des communes est une réussite et depuis 1990, date de sa création, son réseau ne fait que s'agrandir dans la limite de la disponibilité du personnel¹³.

Une bibliothécaire jeunesse fut recrutée par l'Association de lecture publique dans les Alpes Maritimes pour mettre en place le service.

Par la suite, le personnel de l'Association fut intégré à l'effectif de la Médiathèque départementale qui hérita officiellement de la ludothèque.

Actuellement, ce service est assumée par la bibliothécaire responsable de la section jeunesse de la MD.

L'on peut donc constater qu'il est très difficile d'innover sans une forte implication du personnel et que cette situation est sous-tendue par des discours qui peuvent nous sembler éculés mais qui demeurent encore très présents dans l'esprit de certaines autorités de tutelle, voire de professionnels :

« Attention, le livre et la lecture sont primordiaux, une ludothèque, une discothèque, une vidéothèque d'accord mais comme produits d'appel pour attirer les non lecteurs, pour séduire les jeunes... etc »

Et bien, non !, messieurs les jurés, ces supports, ces médias ont une valeur intrinsèque, l'expérience l'a prouvé, ce ne sont pas des documents « passeurs » pour le livre.

Ils ne sont pas là pour encourager à la lecture, ils existent parce qu'ils ont un public.

Les gens aiment écouter de la musique, regarder un bon film, découvrir un nouveau jeu de société... et notre rôle est de les stimuler.

La ludothèque permet à l'enfant d'impliquer l'adulte dans son univers de jeu et permet aux adultes d'éviter les pièges de la surconsommation de jouets induite par notre société.

J'ai personnellement beaucoup participé à la vie de la ludothèque.

¹³ Voir annexes 1 et 2, p.27-28 : la ludothèque

C'est une activité que je découvrais car à aucun moment de mon expérience professionnelle, je n'ai eu l'occasion d'y être confrontée.

J'ai donc suivi l'équipe en tournée : à savoir le chauffeur et la bibliothécaire jeunesse.

2.3.2 Fonctionnement

Le profil majoritairement familial des populations desservies est une cible de choix pour mettre en œuvre un tel service surtout dans le contexte sociologique d'une petite commune rurale, isolée dans sa vallée enclavée.

Il active la convivialité, lutte contre la télévision dont nous devons combattre l'impact, stimule les actions éducatives en partenariat : bibliothécaires et enseignants, animateurs, éducatrices de jeunes enfants, parents...

La présence des jeux et jouets dans une bibliothèque, plus encore que celle des disques ou des vidéocassettes, contribue à rajeunir son image, lui ôter toute connotation scolaire et pédagogique en accentuant cependant sa mission éducative.

On peut emprunter des jeux mais aussi jouer sur place.

« Ainsi la ludothèque est un lieu de jeu et non plus simplement un lieu de prêt, un espace de communication, relationnel, souple, ouvert, qui prend en compte l'ensemble de l'activité ludique » (rapport de l'Association pour une ludothèque Viennoise).

Chaque commune désireuse de bénéficier d'une collection de jeux et jouets passe une convention de formation avec la Médiathèque et doit suivre une journée pédagogique durant laquelle sont abordées les techniques de classement (classification Esar expliquée en annexes), de traitement physique qui vont permettre aux jeux et jouets de résister à l'usure générée par les nombreuses manipulations, les problèmes d'hygiène, et bien entendu, l'aspect éducatif lié au jeu et à l'enfant.

Une ludothèque départementale est un service assez lourd à gérer.

Outre un véhicule suffisamment long et spacieux pour contenir les malles à jouets, l'affectation d'une personne à mi-temps est indispensable au suivi et à l'entretien des collections.

N'oublions pas qu'un jeu est, dans la plupart des cas, composé d'une multitude de pièces qu'il faut inventorier et dont il faut vérifier l'état et le nombre après chaque retour.

En outre, beaucoup d'éléments peuvent être très encombrants et exigent une capacité de stockage importante non seulement dans les magasins de la centrale mais aussi dans les sites des correspondants.

Une ludothèque a besoin d'un renouvellement constant de ses produits car il est important que ces derniers soient déposés en bon état tant par rapport au contenu qu'au contenant.

Si l'on veut minimiser les frais d'entretien, il est avantageux pour la pérennité du service de disposer d'une personne compétente en travaux manuels de toute sorte et capable d'aménager une véritable « clinique du jouet ».

Ceci étant dit, je pense que « le jeu en vaut la chandelle » et que cette expérience ne demeurera pas unique en BDP.

Apparemment, d'autres établissements sont prêts à tenter l'aventure puisque la Médiathèque des Alpes Maritimes doit recevoir prochainement la visite des collègues d'une BDP voisine qui ont élaboré un projet de ludothèque.

Partie II : Evolution des missions et perspectives nouvelles

Nous l'avons déjà mentionné, depuis 1992, mais avec une époque charnière en 1995, la Médiathèque départementale dont la vocation est de contribuer à la mise en œuvre de services de lecture publique a vu ses moyens se renforcer et ses missions se diversifier.

Chapitre 1 : Prestations de services et ingénierie culturelle au service de la qualité et de l'aménagement du territoire

Les BDP, bibliothèques publiques d'un genre particulier, ne sont ni en temps réel, ni en contact direct avec les publics desservis.

Leurs médiateurs sont les bibliothèques relais.

Il est donc nécessaire pour arriver, malgré ce handicap, à coller à la réalité des territoires, à répondre aux attentes de leurs populations mais aussi à jouer un rôle de prescripteurs dans la production littéraire et culturelle en général, que la Médiathèque départementale mène un certain nombre d'actions structurées dans les domaines :

- de la formation des correspondants¹⁴
- de l'animation du réseau
- de la communication.

1.1 La prestation de services

1.1.1 Former, animer, informer

- ◆ La programmation annuelle de 25 à 30 journées de formation renforce les compétences des correspondants des bibliothèques du département qui sont majoritairement bénévoles (90 % des effectifs).

« Ce sont des exigences professionnelles qui garantissent la qualité de service et la cohérence du réseau, c'est la maîtrise de ces pratiques quotidiennes qui revalorise le bénévolat trop souvent minimisé et mal reconnu¹⁵. »

Un module de formation technique de base est mis en place une à deux fois par an.

Les séances de formation sont organisées suivant deux modules spécifiques :

- des formations spécifiques de base, initiales et continues, dispensées par le personnel de la Médiathèque,
- complétées par des formations relatives au monde du livre et de l'édition généralement assurées par des intervenants extérieurs.

Les sujets abordés au cours de ces journées sont d'une très grande variété et empiètent parfois sur le domaine de l'animation :

- sur un support particulier (ludothèque)
- la musique ou les genres littéraires
- les ateliers de reliure

- ◆ La politique de formation s'articule également autour de la préparation des deux temps forts de l'animation « Lire en fête » et le « Festival du conte ».

Les journées de sensibilisation autour du thème de « Lire en fête » qui varie chaque année, permettent aux bibliothèques du réseau de réaliser leurs propres ateliers.

Les productions et travaux divers sont exposés dans les locaux de la Médiathèque départementale pour tourner ensuite dans les équipements du réseau qui ont la capacité d'accueil nécessaire.

¹⁴ Voir annexes 26-29, p.52-55 : Formations 99

¹⁵ Christiane Beloïel dans un rapport au Conseil général

Cette année, la Médiathèque départementale a choisi comme thème central le théâtre. Créé à l'initiative d'une association, le « Festival du conte », qui fêtera en l'an 2000 sa dixième édition, a été rapidement institutionnalisé et, dès lors, complètement pris en charge par la Médiathèque départementale..

Cette manifestation d'envergure se tient du 15 au 22 juillet de chaque année et, très médiatisée, dispose d'un budget important.

Elle entraîne la participation de nombreux acteurs culturels départementaux et bien sûr tous les partenaires privilégiés de la MD y sont fortement impliqués.

Les soirées contes sont mises en place dans toutes les communes du réseau, de préférence en plein air, avec pour objectifs la découverte des villages et des sites de l'arrière-pays souvent d'un grand intérêt historique et architectural ou d'une beauté saisissante.

Cet événement remplit une fonction essentielle dans la vie du réseau départemental.

Il en solidifie l'unité, fédère les projets, permet à tous les correspondants de se rencontrer, de travailler ensemble, d'échanger.

Le festival a fait l'objet d'une très belle plaquette bibliographique remise à jour tous les deux ans, illustrée et éditée par des professionnels locaux qui varient d'une publication à une autre (afin de promouvoir le maximum d'artistes et d'éditeurs).

Enfin, la mise à disposition d'expositions itinérantes favorisent la dynamique du réseau et contribue à en faire une véritable chaîne de solidarité autour de manifestations en faveur du développement de la lecture publique.

- ◆ Les activités de formation et d'animation étant le plus souvent indissociables, elles sont coordonnées par l'ensemble des bibliothécaires, ce qui favorise l'implication personnelle de chaque professionnel : animation et formation sont l'affaire de tous !. Le service de la reliure et équipement des livres coordonne la production des outils de communication : plaquettes, affiches, bibliographies... etc

Cette organisation suppose une logique d'action et de communication transversales.

Une véritable formation en animations de toute sorte est mise en pratique.

Le personnel de la Médiathèque délocalise ses interventions dans tous les sites qui en font la demande pour :

- animer des ateliers d'écriture, de calligraphie

- aider à la conception et la présentation des travaux d'animations des bibliothèques relais
- apporter un soutien logistique : planification, élaboration budgétaire, obtention de subventions DRAC ou du Conseil général à la réalisation de projets d'envergure...

1.1.2 Collaborer mais une coopération intercommunale difficile

Maillage du territoire, service de proximité, réseau hiérarchisé fondé sur la complémentarité des équipements, la solidarité et la coopération intercommunale, sont les objectifs de la MD.

Cette volonté est certes partagée par la majorité des professionnels mais l'histoire, le contexte géographique, les données ethnographiques rendront la mise en place d'une véritable coopération intercommunale longue et difficile dans le département des Alpes Maritimes.

Cependant, la Médiathèque départementale se situe comme tête de réseau et a un rôle à jouer dans la mise en place d'un schéma directeur de l'aménagement du territoire en matière d'équipements culturels.

◆ Développement du partenariat

- Le partenariat doit commencer au sein des structures administratives et techniques qui « maillent » sa propre collectivité territoriale.

C'est pourquoi, la Médiathèque départementale mène des activités transversales susceptibles de collaborer avec d'autres services départementaux, entre autre, dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

Il est nécessaire de décloisonner le travail des services socio-éducatifs du département et de faire converger les actions vers des objectifs communs.

La politique culturelle et notamment la politique de lecture doit constituer un axe fort et reconnu dans les politiques de développement du Conseil général.

- Le partenariat avec les communes de plus de 10 000 habitants se met en place progressivement à travers des actions de formation, de concertation de politiques d'animations et de recherches de subventions communes en faveur du livre.

◆ Projet de restructuration du réseau¹⁶ :

¹⁶ Voir annexe 17, p.43 : carte du département, BM, « centres ressources »

- Le partenariat avec les communes de moins de 10 000 habitants représente le moyen le plus efficace de construire un réseau de bibliothèques hiérarchisé et qui couvre le département de façon cohérente.

L'objectif est de parvenir à un maillage du territoire qui reposerait sur des bibliothèques municipales « centres de ressources » de plus en plus autonomes et capables à leur tour de desservir les populations des petits villages voisins en alimentant des services de proximité.

Ces centres ressources pourraient être financièrement soutenus par des conventions intercommunales.

- Par ailleurs, une étude de restructuration spatiale reposant sur un découpage sectoriel du réseau a été menée par la conservatrice actuelle.

L'objectif à terme serait la création de « médiathèques de pays » plus proches que la centrale niçoise des zones rurales excentrées, des petits territoires disséminés dans les secteurs géographiques les plus difficiles d'accès et en voie de « dévitalisation ».

- Cette idée a vu le jour à la suite de l'annexion effective mais non officielle de la bibliothèque municipale de la station de ski de Valberg (commune de Peone).

Elle fut créée en 1991 par des subventions croisées du Département et de l'Etat qui en ont confié le fonctionnement institutionnel à la Commune afin qu'elle desserve les habitants du Haut Var.

Sa construction, son aménagement technique et mobilier bénéficièrent de moyens financiers très importants.

Cette période de faste fut suivie d'un désengagement total de la Municipalité de Peone et la Médiathèque départementale dû prendre le relais.

Elle élaborera le projet de transformer la bibliothèque Valbergane en annexe apte à délocaliser son action sur tout le territoire du Haut Var.

Il est regrettable que sa situation géographique en zone de haute montagne ne lui permette pas de rayonner jusque dans la basse vallée du Var et le pays de la Roudoule d'autant qu'elle ne dispose pour le transport des documents que d'un véhicule « Express » et non d'un bibliobus.

Actuellement, et malgré la lenteur de la mise en place d'un projet solide d'aménagement culturel du territoire, une politique de conseil et de conventionnement avec les communes donne au réseau de bibliothèques une organisation structurée.

1.2 Ingénierie culturelle : aide logistique à la création et à l'extension d'équipements

Un régime d'aides financières et logistiques stimule les projets de construction d'équipements municipaux.

Outre le travail de sensibilisation auprès des partenaires de terrain, des syndicats intercommunaux (SIVOM), la médiathèque apporte une aide technique et logistique aux communes qui décident soit de développer leur bibliothèque actuelle, soit de construire un nouvel équipement.

Deux types d'actions et de conseils sont alors mis en œuvre.

- ◆ Pour les petites structures qui souhaitent se moderniser ou mieux s'équiper, le service commun de la Médiathèque met en application une configuration de base type et le projet d'aménagement des locaux en mobilier et matériel divers est présenté au service « des biens et meubles » du Conseil général qui en assure la fourniture.

Cette collaboration ne se passe pas toujours sans problèmes car les agents affectés à ce service ont peu de compétence bibliothéconomique (normes en vigueur, contraintes liées à la présentation des collections, à la circulation des publics).

- ◆ Pour la création de bibliothèques « normatives », le personnel de la Médiathèque mène un travail de terrain à la fois avec les maîtres d'ouvrage (élus, administratifs et techniciens locaux) et les maîtres d'œuvre (architectes et entreprises).

La Médiathèque départementale s'occupe également de monter les dossiers de subventions DRAC, Conseil général et en assure le suivi.

Chapitre 2 : Ingénierie technologique et perspectives nouvelles

Pour parvenir à un réseau cohérent en matière de traitement des documents, rationaliser les acquisitions en terme de complémentarité mais aussi évaluer ses activités et améliorer la communication avec ses partenaires, la Médiathèque départementale a dû

s'équiper d'outils informatiques performants et de s'impliquer dans la construction des réseaux électroniques du futur.

Pour les gérer, le Conseil général a conclu un marché avec une société informatique qui met un informaticien en permanence à disposition de la Médiathèque.

Trois niveaux d'informatisation sont mis en œuvre par le Conseil général : la MD, le réseau des correspondants et enfin le plan multimédia.

2.1 Médiathèque départementale et informatisation : du « légendaire dinosaure » à la « légende d'Orphée »¹⁷

Dans les années 80, était un dinosaure qui rêvait de grandir d'avantage Dobis-Libis était son nom. Il n'en reste plus qu'une légende.

La BM de Nice était le dernier bastion français de ce logiciel, précurseur en son temps, mais qui est devenu du fait de son incapacité à s'adapter à notre monde moderne, un vestige antique.

Depuis 1992, la Médiathèque départementale de prêt fonctionne sous « Orphée ».

La migration de Dobis à Orphée n'a pas été sans problème et des centaines de notices en conserve encore les stigmates malgré un taux de récupération de 80 %.

Sous DOS jusqu'en 1996, le système est devenu plus convivial avec son habillage Windows.

Les descriptions techniques du système sont données en annexes.

2.2 L'informatisation du réseau

Dès 1992, le Département, aidé par la DRAC, fait développer un logiciel pour la gestion des bibliothèques et décide d'en doter les équipements du réseau

A condition que les communes prennent en charge l'achat du matériel informatique, le logiciel « Média + » leur est fourni gratuitement et installé par l'informaticien de la MD qui assure également la formation des bibliothécaires.

Actuellement 22 bibliothèques municipales ou relais sont équipées, l'objectif étant de généraliser l'opération à l'ensemble du réseau.

¹⁷ Voir annexes 7-11, p.33-37 : le système informatique

L'achat du matériel peut être pris en charge par la DRAC et la MDP s'occupe de monter les dossiers de subventions pour les petites communes.

2.3 Plan multimédia et logithèque départementale

2.3.1 Le plan multimédia

◆ Le Conseil général vota au mois de décembre 1997 un projet destiné à connecter les écoles, les collèges et les 66 bibliothèques du réseau départemental sur Internet.

Pour cette opération, l'investissement du département est total puisqu'il fournit outre les PC équipés de lecteurs de cédéroms, un abonnement gratuit à un fournisseur d'accès et une aide à la consommation téléphonique d'un montant forfaitaire de 2600 F annuel.

La mise en réseau effective est assurée par la Médiathèque.

Aujourd'hui, l'équipement des bibliothèques est pratiquement achevé.

Les établissements équipés du logiciel Média + pourront accéder par Internet à la base bibliographique de la Médiathèque et télécharger les notices qui leur seront utiles pour le catalogage de leurs propres documents.

Le fonds de la Médiathèque n'est pour l'instant consultable que sur un serveur Minitel.

L'installation de son site Web a été retardé car l'emplacement physique du serveur spécialisé au sein du réseau du Conseil général n'a pas encore été clairement déterminé.

Mais ces difficultés d'ordre administratif devraient être surmontées au début de l'an 2000.

L'équipe informatique de la Médiathèque a élaboré le projet détaillé et n'attend plus que la mise en place du serveur et des routeurs nécessaires à son fonctionnement.

◆ Le Conseil général a recruté quatre médiateurs du livre sous contrat « emploi jeune » qui se partageront les quatre secteurs de la Médiathèque.

Outre l'animation globale du réseau, ils auront pour mission d'activer l'appropriation et la maîtrise des nouvelles technologies par les usagers des bibliothèques du réseau.

2.3.2 Les collections de cédéroms ou vers une logithèque départementale¹⁸

Depuis 1997, date à laquelle, le Conseil général a voté le plan multimédia, la Médiathèque départementale constitue un fonds de cédéroms éducatifs et culturels.

¹⁸ Voir annexes 18-24, p.44-50 : rapport d'activité 1998

Les collections répondent à deux objectifs complémentaires :

- la nécessité de diversifier les accès à l'information culturelle et scientifique
- la satisfaction des besoins en autoformation qu'a fait récemment émerger la nouvelle conjoncture socio-économique.

Ce service destiné exclusivement aux établissements équipés en postes multimédia, comprend actuellement quelques centaines de documents qu'un budget moyen de 60 000 F annuel doit parvenir à enrichir rapidement à condition qu'une offre commerciale de qualité puisse répondre à une demande de plus en plus exigeante ou pointue.

Ces cédéroms ne sont mis à disposition des publics qu'en consultation sur place tant que les problèmes liés aux droits de prêt des produits multimédia ne feront pas l'objet d'une législation claire et précise.

Conclusion

Les perspectives de développement et d'amélioration des services de la Médiathèque départementale de prêt des Alpes Maritimes, même si elles sont difficiles à mettre en place, n'en demeure pas moins l'objectif principal de l'établissement.

Le problème essentiel réside en l'impossibilité éprouvée par le Conseil général de s'ingérer dans la vie des communes.

Les instincts tribaux d'appropriation du territoire, l'existence de frontières naturelles, la frilosité des habitants d'un terroir enclavé et d'un accès difficile, empêchent le développement de la coopération intercommunale qui permettrait, par la synergie des moyens, de construire un espace rationnel et pérenne pour le livre et la lecture dans les Alpes Maritimes.

Il n'en demeure pas moins que ce stage a confirmé l'intérêt que je porte au travail des Bibliothèques départementales de prêt.

Mon parcours professionnel sera immanquablement orienté dans cette voie et je saurai mettre à profit les enseignements et conseils des professionnels qui m'ont très chaleureusement accueillie à la Médiathèque des Alpes Maritimes.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 et 2 :	La ludothèque	p. 27-28
ANNEXE 3 :	Le circuit du document : le livre pour adulte	p. 29
ANNEXE 4 :	Le circuit du document : le livre jeunesse	p. 30
ANNEXE 5 :	Le circuit du document : les documents sonores	p. 31
ANNEXE 6 :	Le circuit du document : les vidéocassettes	p. 32
ANNEXE 7 :	Le système informatique : la médiathèque et ses amis	p. 33
ANNEXE 8 :	Le système informatique : le réseau des bibliothèques	p. 34
ANNEXE 9 :	Les prêts aux bibliothèques du réseau	p. 35
ANNEXE 10 et 11 :	Média +	p. 36-37
ANNEXE 12 et 13 :	Aménagement du temps de l'enfant	p. 38-39
ANNEXE 14 à 16 :	Politique d'acquisition de la médiathèque	p. 40-42
ANNEXE 17 :	Carte des réseaux des bibliothèques « centres ressources »	p. 43
ANNEXE 18 à 24 :	Rapport d'activités 1998	p. 44-50
ANNEXE 25 :	Organigramme	p. 51
ANNEXE 26 à 29 :	Formations 99	p. 52-55

ANNEXE 1 : LA LUDOTHEQUE

Fonctionnement	
Création	1989
Lancement des tournées	1990
Nombre de communes desservies	15
Budget 1999	40 000 F
Nombre de jeux et jouets	2 800
Système de prêt	Indirect par dépôts dans les bibliothèques
Desserte	Master
Nombre de jeux prêtés	50 à 110 + pour animations
Prêt aux individus et aux collectivités : Crèches, écoles, foyers du troisième âge, hôpitaux, centre de vacances	Gratuit mais facturation des jeux détériorés ou perdus

Classification raisonnée de jeux et jouets basés sur le développement de l'enfant		
Méthode ESAR		
Définition et fonction des jeux	Indice décimal	% dans la collection
Jeux d'exercices sensorimoteurs	353	26,5 %
Jeux symboliques : créativité/imaginaire	194	14,5 %
Jeux d'assemblages : construction/imaginaire	236	17,7 %
Jeux de règles simples	368	27,6 %
Jeux de règles complexes	181	13,5 %

ANNEXE 2 : LA LUDOTHEQUE : suite

La Médiathèque départementale se trouve en position centrale pour coordonner toute action en faveur des jeux et jouets et notamment en direction des crèches et PMI de l'arrière pays. Un réseau parallèle pourrait ainsi se constituer à partir du fonds de la Ludothèque départementale.

Devenue en quelques années un interlocuteur sérieux, la ludothèque a d'ores et déjà établi des contacts sur un plan national (Association des ludothèques françaises, département des sciences du jeu, Université de Paris-Nord...) en vue d'actions et de réflexions communes autour du jeu et de l'importance de faire connaître ce média aux collectivités.

ANNEXE 3 : LE CIRCUIT DU DOCUMENT : le livre pour adultes

Les acquisitions	
Outils de sélection	Livre hebdo/Livres de France, Presse...
Fournisseurs	Librairies niçoises : pas de marché car découpage en lots
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Suggestion des dépositaires ◆ Réservations des usagers satisfaites à 85 % ◆ Actualité éditoriale ◆ Actions d'animation spécifiques ◆ Création et renouvellement des fonds de référence des bibliothèques
Responsable des acquisitions	La bibliothécaire responsable de la section Le conservateur tranche
Suggestion d'achats	Tout le personnel de la section
Politique d'acquisitions/charte	Non mais les « grands principes » exposés aux élus dans un rapport du 29/04/97
Achat en plusieurs exemplaires	Oui,]
Désherbage	En projet uniquement des collections de la Médiathèque départementale

Traitement du document	
Catalogage/Personnel	UNIMARC simplifié Le personnel qualifié
Indexations	RAMEAU Décimale Dewey
Origine des notices	BN-Opale et Electre
Grille d'indexation et plan des collections	Aucune
Fichiers d'autorité	Pas de responsables

ANNEXE 4 : LE CIRCUIT DU DOCUMENT : Le livre jeunesse

Les acquisitions	
Outils de sélection	Toutes les documentations spécialisées
Fournisseurs	Librairies niçoises et locales Festivals, commandes directes éditeurs
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réservations usagers ◆ Suggestions des correspondants et des collectivités essentiellement les écoles ◆ Actualité éditoriale ◆ Renouvellement du fonds ◆ Animations ◆ Par niveaux ◆ Pas d'achats de livres scolaires
Politique d'acquisitions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Concertation avec la section adulte ◆ Avec le service d'animation (service transversal)
Charte	Aucune
Achats en plusieurs exemplaires	Oui, surtout pour les dépôts scolaires
Désherbage	Oui, régulier

Traitement du document	
Origine des notices	Electre
Catalogage/Personnel	UNIMARC simplifié Bibliothécaire
Indexation/cotation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ RAMEAU adapté pour les documentaires ◆ Par niveau et par genre pour la fiction ◆ Système de couleurs

ANNEXE 5 : LE CIRCUIT DU DOCUMENT : Les documents sonores

Les acquisitions	
Outils de sélection	Revue professionnelle et spécialisée : « Ecouter, voir », « Jazz magazine », « Diapason », « Rock'n'Folk », « Télérama », « Chorus »... etc
Fournisseurs	Le GAM mais pas de marché (250 000 F de budget annuel)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réservations des usagers satisfaites à 85 % ◆ Suggestions des dépositaires ◆ Actualité éditoriale ◆ Rattrapage de certains genres ◆ 95 % du fonds est en dépôt
Responsable des acquisitions	L'assistante qualifiée
Suggestion d'achats	L'équipe de la discothèque (2 personnes) Section jeunesse et ludothèque
Politique d'acquisitions formalisée	Aucune
Achats en plusieurs exemplaires	Oui en 4 exemplaires au maximum
Désherbage	Oui, à l'occasion de l'indexation des documents

Traitement du document	
Catalogage/personnel	Personnel qualifié
Origine des notices	Le GAM : fourniture de disquettes Satisfaction moyenne
Indexation	Classification numérique de l'Association des discothécaires de France adaptée Système de couleurs par genre

ANNEXE 6 : CIRCUIT DU DOCUMENT : Les vidéocassettes

Les acquisitions	
Outils de sélection	Revue spécialisées : « Première », « Télérama »
Fournisseurs	« ADAV », « Colaco »
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Production cinématographique commerciale et « grand public » ◆ Réservations usagers ◆ Suggestions des dépositaires
Responsable des acquisitions	Discothécaire
Suggestions d'achats	Le personnel du secteur audiovisuel
Politique d'acquisitions formalisée	Aucune
Achats en plusieurs exemplaires	Parfois en 3 pour les succès commerciaux
Désherbage	Non

Traitement du document	
Catalogage/Personnel	Professionnel non qualifié
Origine des notices	Création/BDP
Indexation/Cotation	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pas d'indexation RAMEAU pour les documentaires mais Dewey + couleurs ◆ Cotation par genre pour la fiction adulte et jeune
Statut juridique du fonds	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Prêt pour la fiction ◆ Consultation sur place et prêt le plus souvent pour les documentaires et enfants

ANNEXE 7 : LE SYSTEME INFORMATIQUE : La Médiathèque et ses annexes

La Médiathèque départementale	
Logiciel : 1991	Orphée : version 2.51
S.E.	Windows NT
Nombre de terminaux	30 + Excel, Word 97
Configuration	Raccordement par phase Hertzienne au Serveur du réseau du CG : 1 par service
Architecture	Postes clients/1 gros Serveur
Prêts	Individuel/Dépositaires/Gestion des tournées/Fiches dépôts
OPAC/Recherche experte	Oui
Catalogage	UNIMARC tout support/Récupération de notices BN-Opale et Electre
Niveaux d'autorisation	Oui mais pas utilisés
Indexation	Cédérom RAMEAU
Statistiques	Module type DLL Paramétrables à la demande pour certains états + graphiques
Gestion des acquisitions	Oui mais pas utilisée
Applications administratives/comptabilité	Oui
Partage de BDD	Non sauf avec les 2 annexes
Maintenance	Sur place
Annexe Barbera-Bernard	Orphée sous DOS : Windows NT en 2000
Annexe Valberg	Idem

ANNEXE 8 : SYSTEME INFORMATIQUE : Le réseau des bibliothèques

Orphée	5 BM
Média + : capacité : 1500 lecteurs, 20 000 documents	22 BM et BR
Multiposte	4 BM
Configuration	Autonome
Catalogage	UNIMARC simplifié
Indexation	Dewey : grille simplifiée RAMEAU
Récupération de notices	Oui BDD de la Médiathèque départementale par saisie codes barres « Livre hebdo » sur disquette à la Médiathèque départementale
Prêts et gestion des lecteurs	Oui
Réservations	Uniquement sur fonds propres ou sur les dépôts de la Médiathèque chargés dans leur BDD

ANNEXE 9 : LES PRETS AUX BIBLIOTHEQUES DU RESEAU

Prêts emportés
5 véhicules de desserte : 5 Micros ordinateurs portables + imprimante infrarouge + batteries autonomes
Temps différé : 24 h
Temps réel : peu utile pour une BDP, difficulté de connexion (montagnes), connexion Hertzienne : trop coûteuse
Gestion des prêts et des tournées/Fiches depositaires/Listing des prêts et des réservations
Chargement intégral de la BDD de la Médiathèque départemental
Téléchargement données du jour en rentrant le soir à la centrale : mise à jour nocturne

Nombre de documents empruntés par dépôts à chaque renouvellement trimestriel et modes de desserte		
Type de document	Quantité	Mode de desserte
Livres pour adultes	Entre 500 et 1000	Bibliobus
Livres pour enfants	Entre 400 et 800	Bibliobus
Documents sonores	Entre 300 et 400	Musibus
Vidéogrammes	Entre 170 et 200	Choix des depositaires à la Médiathèque
Jeux et jouets	Entre 50 et 120	Ludobus
Cédéroms	Entre 10 et 30	Ludobus ou musibus

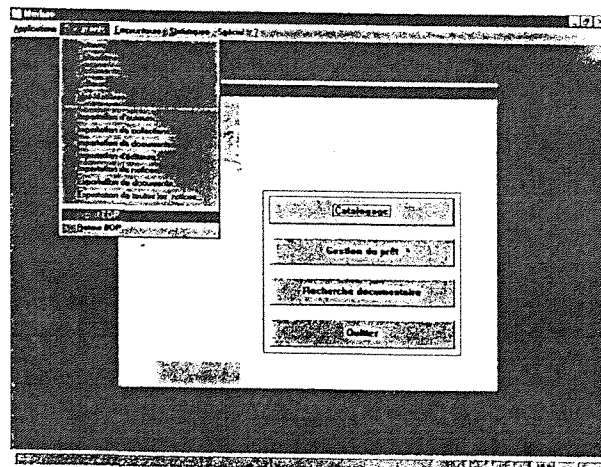
ANNEXE 10

MEDIA+

IMPORTATION DES PRETS EFFECTUES PAR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

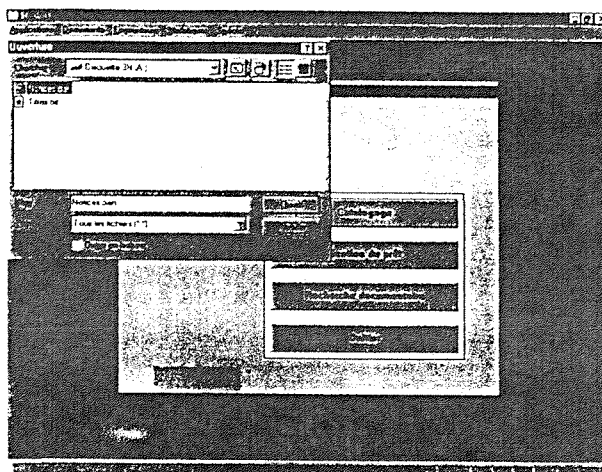
Préalable : être en possession d'une disquette* que vous avez remis aux personnels du bibliobus. Celui-ci vous rendra cette disquette chargée de notices et documents du prêt du jour afin que vous puissiez importer le tout dans votre logiciel MEDIA+
Nota : La disquette devra être vierge, ou vide et sans VIRUS.

Ouvrez MEDIA+ en mode bibliothécaire.
Mettez la disquette dans le lecteur puis, sur la barre de menu supérieur aller sur « documents », ensuite sur *Import BDP*:

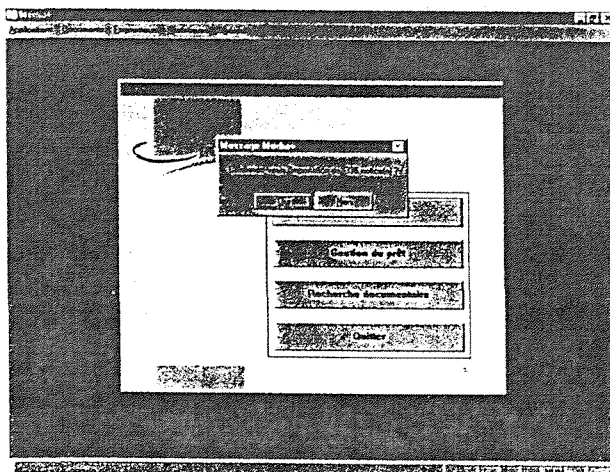


ANNEXE 11

Choisir « notices.pan » et ouvrir



MEDIA+ vous demande de confirmer l'importation. Répondre OUI



Attendre que le petit compteur en bas et gauche arrive au bout et le logiciel vous confirmera le nombre de notices effectivement importées ainsi que le nombre d'erreurs si il y en a.

Et c'est fini.

Retirez la disquette et gardez la pour le prochain passage du bibliobus.

ANNEXE 12

AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT

LES RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT

Les recherches et les études menées dans les domaines de la chronobiologie et de la chronopsychologie ont permis de dégager un certain nombre d'enseignements fort utiles lorsqu'on se penche sur les rythmes de vie de l'enfant.

Nous ne sommes pas en mesure de nous livrer ici à une analyse scientifique détaillée mais nous pouvons faire émerger quelques enseignements liminaires à la suite de notre propos.

La chronobiologie nous apprend que notre physiologie est soumise à des cycles multiples durant le nyctémère (cycle de 24 heures par l'alternance jour/nuit), rythme veille/sommeil, variation des taux de sécrétion hormonales, de la température, de la fatigabilité etc. Ainsi, après un début difficile, on peut constater un accroissement des performances physiques et intellectuelles tout au long de la matinée, une forte baisse en début d'après-midi (indépendamment de l'alimentation) et une remontée jusqu'en fin d'après-midi.

La fatigue est très pesante et très pénalisante dans la vie de l'enfant. Les causes essentielles en sont :

- Perturbations du sommeil
- Mauvaise hygiène alimentaire (qualité et quantité)
- Insuffisance de mouvements
- Quantité de travail excessive
- Mauvaise répartition du travail dans l'année, le mois, la semaine, la journée

On constate enfin, que les activités d'éveil en général sont les parents pauvres de notre système éducatif et que leur pratique, outre leur intérêt propre, pourrait permettre une ouverture sur d'autres environnements et proposer à l'enfant des moyens de valorisation.

Les deux objectifs menés prioritairement dans ces activités sont l'éveil et la détente de l'enfant. L'éveil pour permettre à l'enfant de découvrir par lui-même une palette d'activités culturelles, physiques, intellectuelles, manuelles, ludiques.

La détente puisque l'enfant a déjà, par ailleurs, accompli son travail pendant le temps scolaire et les activités proposées ne doivent pas constituer une charge supplémentaire.

D'ailleurs, dans la mesure du possible et compte tenu de nombre de places, les enfants fréquentent les activités qu'ils ont eux-mêmes privilégiées sur une fiche de souhaits établie en début d'année.

Une convention de délégation de service public peut-être envisagée entre la commune et l'association chargée de la mise en place et du fonctionnement des activités.

Un chef de projet est désigné, il est responsable de l'équipe d'intervenants et de la planification des activités en étroite relation avec le comité de pilotage.

ANNEXE 13**AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT***(VALBERG)***Activités culturelles : L'Écriture et le Livre**

Des pictogrammes rupestres aux caractères imprimés, les hommes imaginèrent des signes pour fixer et transmettre leurs paroles. Ainsi naquit l'écriture. Formidable invention, elle fit passer l'humanité de la mémoire individuelle à la mémoire sociale.

Alphabets, papier et imprimerie sont les progrès décisifs de cette aventure.

Avec l'école dont la mission est d'enseigner à lire et à écrire, l'*Analphabetisme* a reculé, et la communication écrite est utilisée dans tous les champs de l'activité humaine.

La Médiathèque départementale propose deux activités d'éveil et de détente pour l'enfant :

1. Jeux d'écriture
2. Jeux de livres et de reliure

ANNEXE 14

POLITIQUE D'ACQUISITION DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

L'une des missions de la Médiathèque Départementale est d'offrir aux 46 communes de moins de 10 000 habitants du département un véritable service de lecture publique.

Les collections de la Médiathèque Départementale ne représentent pas un savoir "académique" et figé, elles sont représentatives de tous les domaines de la connaissance et ont pour but de satisfaire des besoins d'information, d'éducation, de documentation, de culture et de loisirs.

La Médiathèque Départementale desservant les communes de faible densité de population, éloignées souvent des centres urbains, doit offrir des collections de base équilibrées et accessibles à tous.

"La bibliothèque publique est le principal moyen de donner à tous libre accès au trésor des pensées et des idées humaines et aux créations de l'imagination de l'homme... elle doit donner aux adultes et aux enfants la possibilité de marcher de pair avec leur époque, de ne jamais cesser de s'instruire et de se tenir au courant des progrès accomplis dans les sciences et dans les arts" + c'est dire que les collections ne seront pas spécialisées et devront s'adapter à tous les milieux en tenant compte des besoins des personnes.

La Médiathèque Départementale achète des documents dans tous les domaines du savoir, et en tenant compte de tous les niveaux de lecture.

Nous excluons cependant de nos collections les textes incitant à la violence et au racisme, les textes "pornographiques" ainsi que les ouvrages issus de maisons d'édition reconnues pour publier des textes médiocres et de mauvaise qualité. Nous évitons le sensationnalisme de goût douteux et rejetons les ouvrages de mauvaise qualité.

Les documentaires :

La sélection des documents est basée sur les intérêts et les besoins particuliers de la population desservie.

La Médiathèque Départementale tient compte de la "qualité physique" du document et du coût de l'ouvrage. Les documentaires concernant la sexualité par exemple sont choisis en regard de leur qualité de la façon d'appréhender le sujet.

D'une manière générale, mais plus particulièrement dans la section jeunesse nous sommes sensibles à la lisibilité du texte. L'illustration (dessins et photos) doit être de grande qualité et le vocabulaire adapté.

La Médiathèque Départementale achète des volumes pour les enfants de tout niveau de lecture.

ANNEXE 15

La sélection de documents pour les adultes ne sera jamais influencée par la crainte que le document tombe entre les mains des enfants. Il incombe aux parents de surveiller –s'ils le souhaitent– les lectures de leurs enfants et n'oublions pas que les responsables des bibliothèques relais et des points de lecture ont également un rôle de conseil auprès de leurs lecteurs.

Nous n'achetons pas de documentaires trop techniques ou trop spécialisés, les ouvrages prévus pour être découpés ou sur lesquels il faut écrire.

ROMANS, OEUVRES DE FICTION :

En ce qui concerne les ouvrages de fiction, il est bien évident que la **qualité d'écriture** ainsi que la **célébrité de l'auteur** entrent dans nos critères de sélection.

Cependant nous n'avons pas à porter de jugement sur la valeur littéraire d'un texte et nous devons satisfaire la **curiosité** de nos lecteurs y compris dans le domaine de la "nouveau" aussi. Le public a des **intérêts divers**, des **niveaux d'éducation différents** et des **aptitudes à la lecture** qui ne sont pas uniformes.

Nous ne devons ni choisir uniquement les oeuvres des auteurs que le monde des médias "reconnait", ni mettre un point d'honneur à présenter des textes "inconnus" et/ou différents.

C'est dans la **juste mesure et l'équilibre**, là encore, que nous trouverons le moyen de satisfaire au maximum les lecteurs

Romans "populaires", romans policiers et de science-fiction, romans roses ont aussi leur place dans nos collections. Ils permettent à certains lecteurs de ne pas se sentir exclus par la non-représentation des collections qui leur sont familières et peuvent être le moyen d'accéder à des lectures différentes.

OUVRAGES CONTROVERSE :

La Médiathèque Départementale fait l'acquisition de documents qui représentent la diversité des idéologies, des politiques, des religions et des croyances.

Nous n'avons pas de jugement à porter sur les ouvrages et laissons au lecteur adulte la liberté de faire son choix. La Médiathèque Départementale peut ainsi acquérir des titres prêtant controverse puisqu'elle n'a pas à faire de censure, et décider alors de prêter l'ouvrage à la demande sans en assurer la promotion directe par sa présence dans le bibliobus.

RESERVATIONS ET DEMANDES SPECIALES

La Médiathèque Départementale offre à ses correspondants la **possibilité de réserver** un document qui fait partie de ses collections, mais également celle d'en **suggérer l'acquisition**.

Elle se réserve toutefois le droit de rejeter une suggestion d'achat si l'ouvrage ne répond pas aux règles d'acquisition qu'elle s'est fixées. Le responsable du point de lecture sera informé de ce rejet, à charge pour lui d'en prévenir le lecteur.

ANNEXE 17 : carte du réseau départemental des bibliothèques



ANNEXE 18



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Direction générale adjointe pour la Qualité de la vie
Direction des Actions culturelles

La Médiathèque départementale
Un outil au service du Livre
RAPPORT D'ACTIVITE 1998

Les Moyens

Un Budget



Investissement : 577.915 francs
Fonctionnement : 2.758.553 francs, dont acquisition d'ouvrages : 983.250 Francs
Subvention du Centre National du Livre : 103.000 francs
Une Centrale et deux bibliothèques satellites

Des locaux



La Médiathèque départementale : 1.436 m²
A laquelle s'ajoutent :
La Bibliothèque Barbera-Bernard : un fonds d'études et de recherche
L'annexe de la Haute Vallée du Var : la Bibliothèque de Valberg

Une équipe



- Professionnels du livre : 13
- Personnel administratif : 12
- Autres (CES, CEC) : 6

Un parc de véhicules

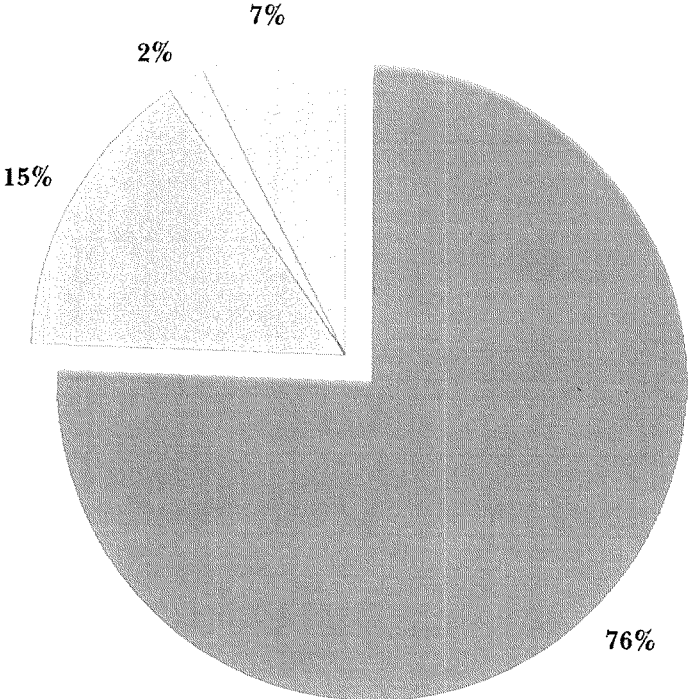


2 bibliobus, 1 musibus, 2 médiabus et 3 voitures légères

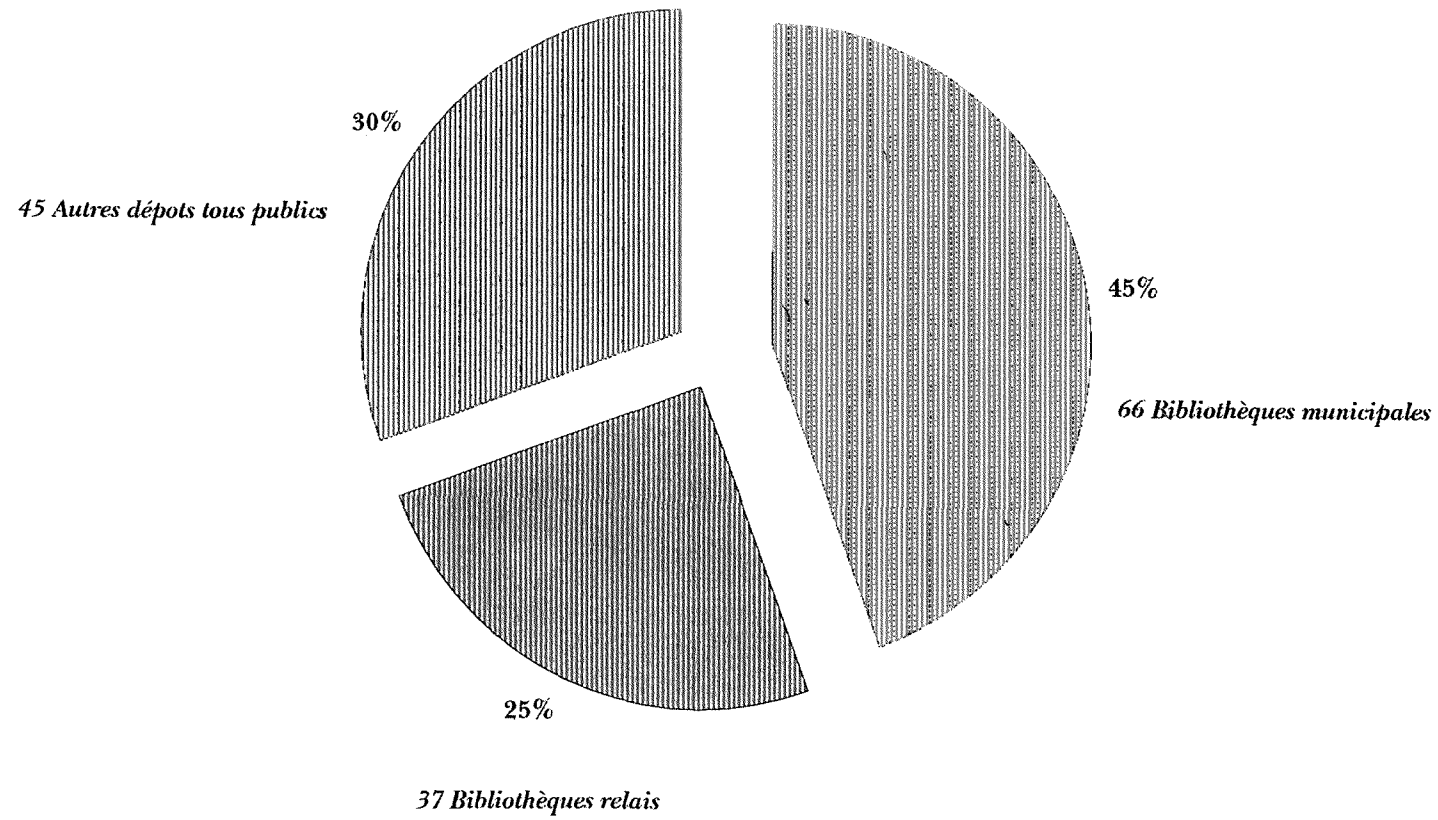
DÉPENSES PROPRES À LA BIBLIOTHÈQUE
ÉLÉMENTS FINANCIERS
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Salaires et charges : 4.968.197 F
Acquisition de tous documents et abonnements : 983.250 F
Reliure et équipement : 140.353 F
Animation : 480.105 F

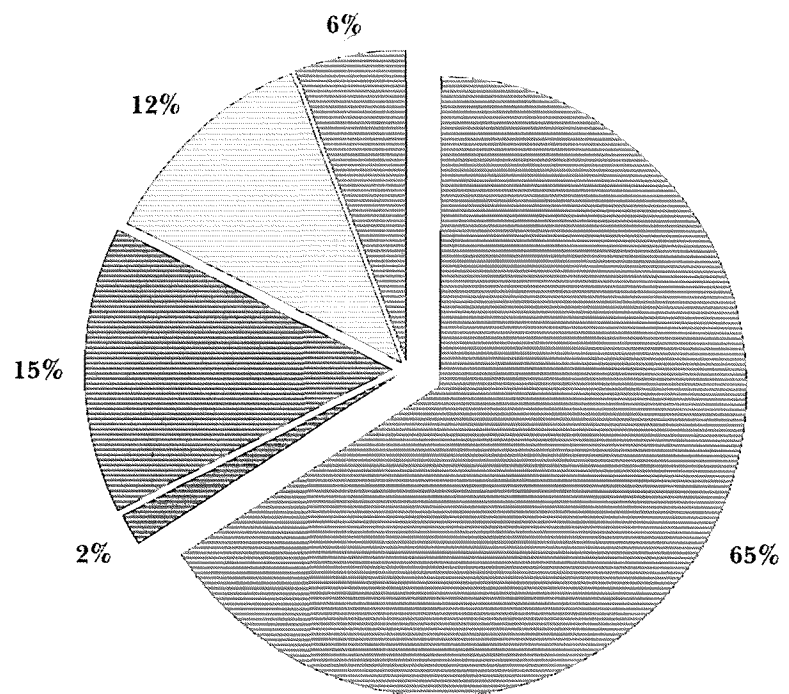
- Salaires et charges versés par le Département
- Acquisitions de tous documents et abonnements (y compris sur crédits du CNL)
- Reliure et équipement
- Animations



RESEAU TOUS PUBLICS
Nombre de points



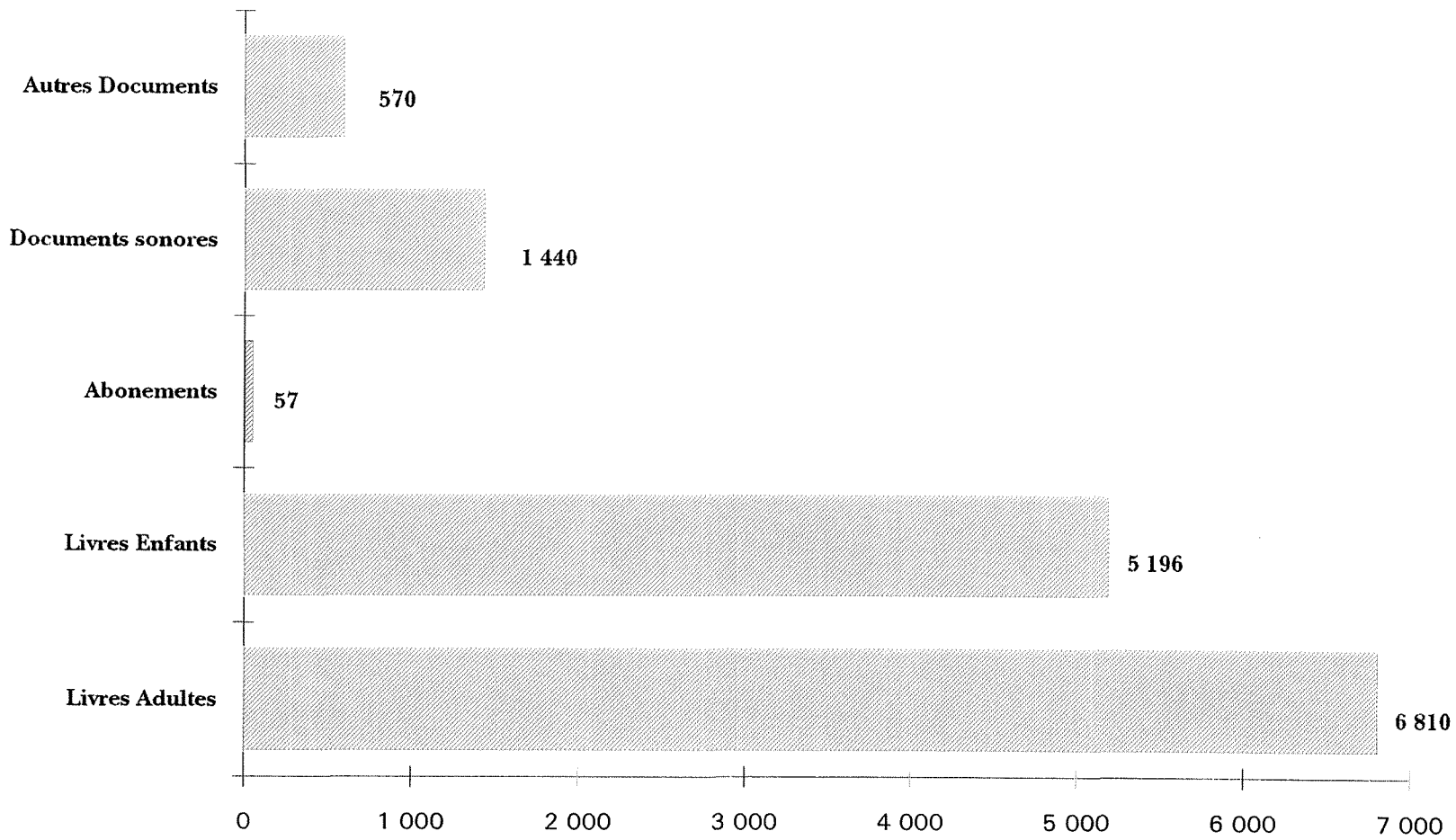
DEPENSES D'ACQUISITION



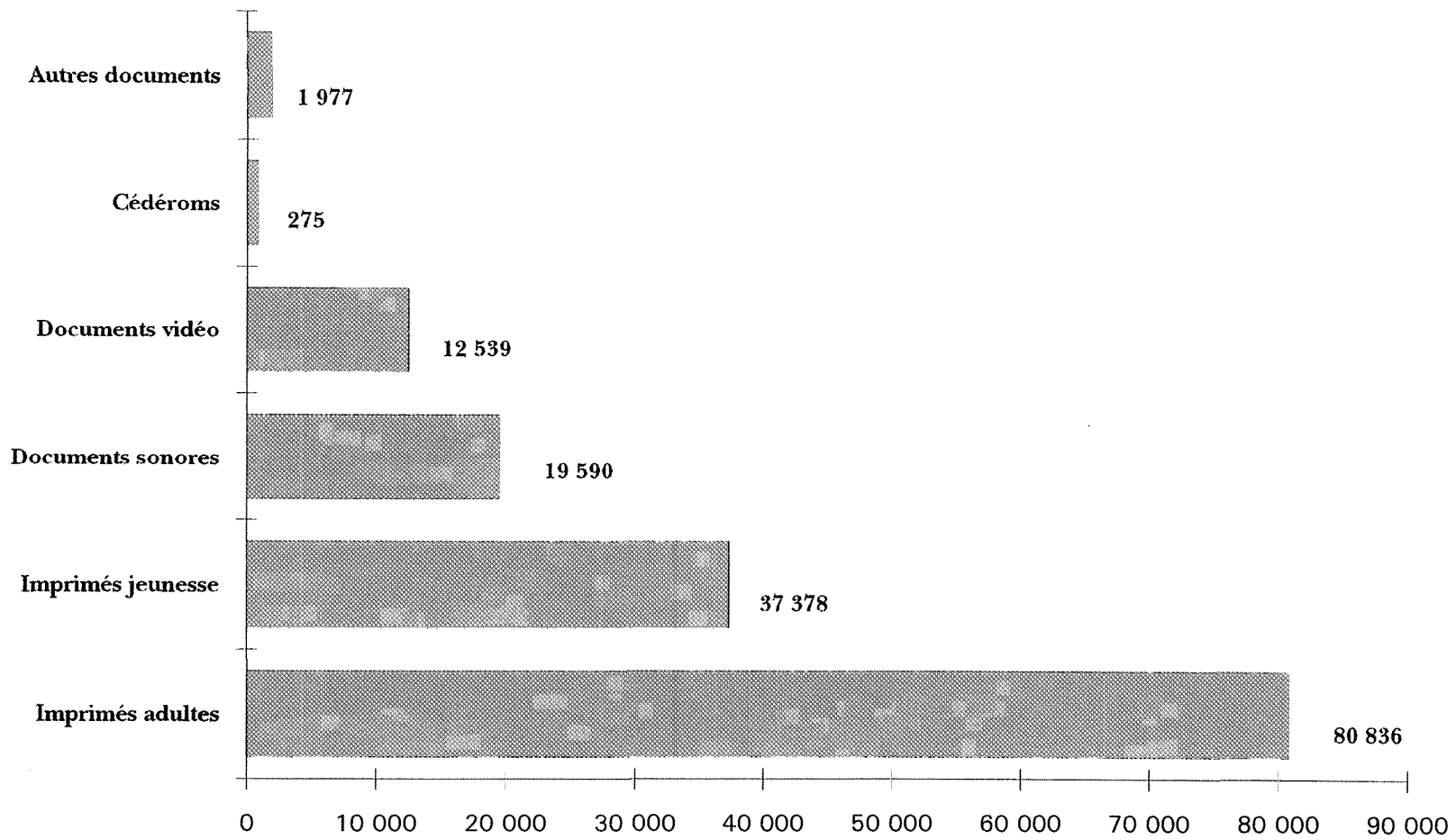
Livres : 957.539 F
Abonnements : 25.181 F
Documents Sonores : 214.684 F
Cassettes vidéo : 168.292 F
Autres documents : 84.496 F

☐ Livres ☐ Abonnements ☐ Documents sonores ☐ Cassettes vidéo ☐ Autres documents

NOMBRE DE DOCUMENTS ACQUIS EN 1998



COLLECTIONS AU 31 DECEMBRE 1998

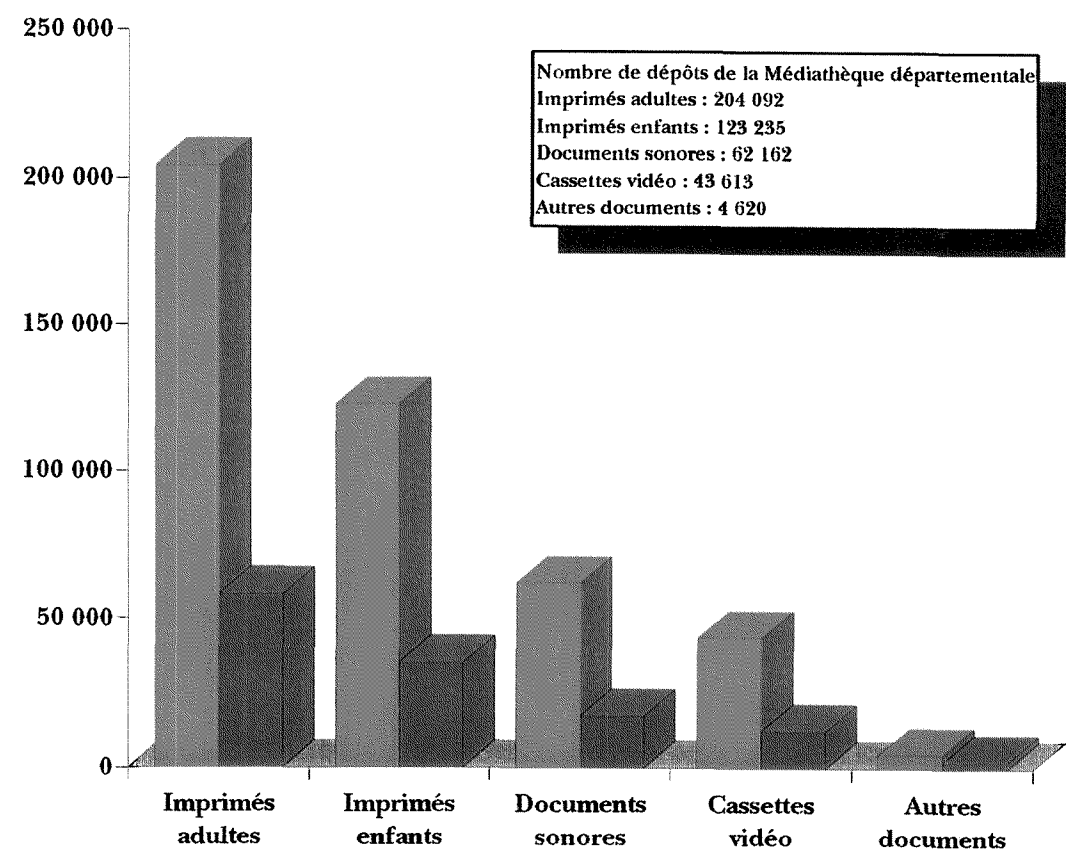


**ACTIVITES DU RESEAU TOUS PUBLICS
DEPOTS DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

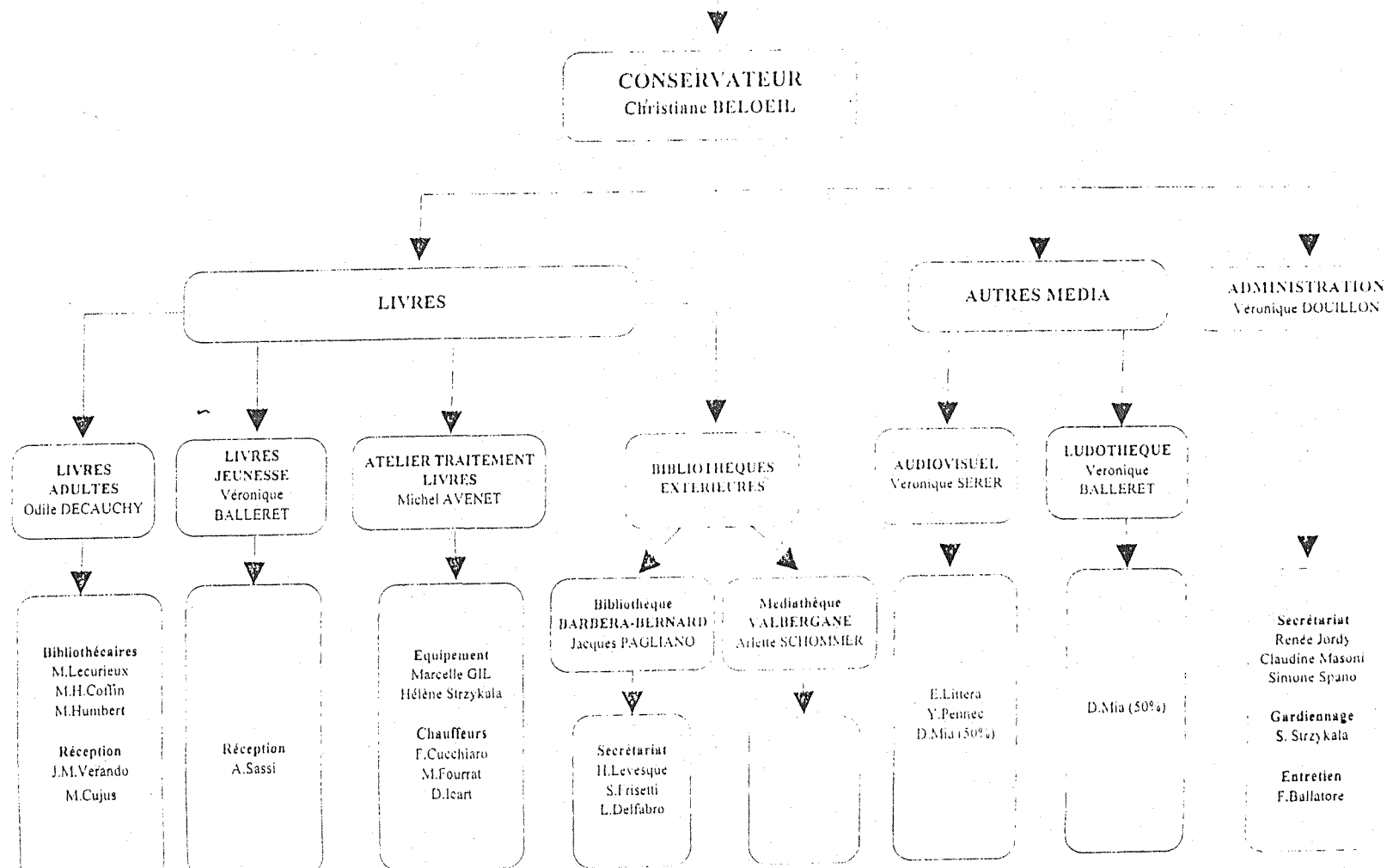
Nombre de documents en dépôt au 31/12/98
 Imprimés adultes : 58 312
 Imprimés enfants : 35 210
 Documents sonores : 17 475
 Cassettes vidéo : 12 461
 Autres documents : 2 310

Nombre de dépôts de la Médiathèque départementale
 Imprimés adultes : 204 092
 Imprimés enfants : 123 235
 Documents sonores : 62 162
 Cassettes vidéo : 43 613
 Autres documents : 4 620

■ Nombre de dépôts de la Médiathèque départementale
 ■ Nombre de documents en dépôt



**MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DES ALPES - MARITIMES
ORGANIGRAMME**



ANNEXE 26 : FORMATION 99

INTERNET : QUELLE UTILISATION EN BIBLIOTHEQUE ?

PUBLIC : Personnel travaillant dans les bibliothèques municipales et bibliothèques relais informatisées

OBJECTIFS :

Découvrir INTERNET comme moyen d'accéder à l'information, à la formation, à la culture

Réfléchir aux services que la bibliothèque peut rendre aux usagers grâce à INTERNET

DUREE : 1 journée

CONTENUS et PROGRAMMES :

- * A quoi peut servir INTERNET en bibliothèque ?
- * Le rôle du bibliothécaire
 - sélectionner des sites
 - étendre ou limiter les services à rendre à l'utilisateur
 - gérer des créneaux horaires
- * Partage d'information et de services, partenariat avec d'autres points d'accès à INTERNET

Chargé de formation :

Christiane BELOEIL

Didier GUILLEMAIN

Lieu :

Médiathèque départementale
25. Bd Paul Montel
06200 Nice

Date(s) et Heures :

Mardi 27 avril 1999 de 9h00 à 17h00

ANNEXE 27 : FORMATION 99

PUBLIC :

Tout personnel travaillant en bibliothèque municipale et bibliothèque relais

OBJECTIFS :

Acquérir les techniques de base nécessaires à la gestion d'une bibliothèque de petite taille

DUREE : 2 fois 2 journées

CONTENUS et PROGRAMMES : Module 1 et 2**1er module: Se situer**

Découvrir le rôle et les missions d'une bibliothèque publique

Des bibliothèques au service de tous les publics

Des bibliothécaires du livre et de la lecture pour le lecteur

1er module : Gérer

Gérer les documents

Gérer les prêts et les lecteurs

2ème module : Animer

Mise en valeur des documents

Classer pour retrouver : des choix et des initiatives pour un meilleur service au lecteur

L'importance de la signalisation

L'animation au quotidien - L'animation ponctuelle

Développer le partenariat et travailler en réseau

2ème module : Evaluer

Evaluer l'activité de la bibliothèque

Négocier avec les élus pour obtenir plus de moyens pour fonctionner

Evaluation des 4 journées de formation

Chargé(s) de Formation :

AXEL Formation

Michèle PLAZE

Lieu :

Médiathèque départementale

25. Bd Paul Montel

06200 Nice

Date(s) et Heures :**1er module**

Lundi 10 mai 1999 de 9h00 à 17h00

Mardi 11 mai 1999 de 9h00 à 17h00

2ème module

Lundi 7 juin 1999 de 9h00 à 17h00

Mardi 8 juin 1999 de 9h00 à 17h00

M
E
T
I
E
R

D
E

B
I
B
L
I
O
T
H
E
C
A
I
R
E



ANNEXE 28 : FORMATION 99

PUBLIC :

**Responsables des bibliothèques et/ou
intervenant dans les communes accueillant
le Festival du Conte**

OBJECTIFS :

Accueillir une soirée dans le cadre du Festival
Maîtriser les contraintes institutionnelles
Donner une "signature", une "identité" à la soirée dans la commune

DUREE : 1 journée

CONTENUS et PROGRAMMES :

Histoire du Festival
- le conte, pourquoi ?
- les contraintes techniques (normes de sécurité, publicité, promotion)
- l'accueil des intervenants
- les différentes possibilités de personnalisation de la soirée

Chargé(s) de Formation :

Christiane BELOEIL

Odile DECAUCHY

Anne LEVEN

Responsable de la bibliothèque de Carros

Lieu :

Médiathèque départementale
25. Bd Paul Montel
06200 Nice

Date(s) et Heures :

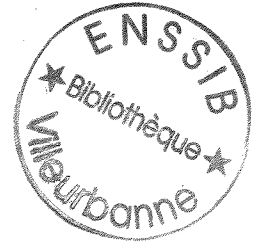
Lundi 17 mai 1999 de 9h00 à 17h00

**F
E
S
T
I
V
A
L

D
U

C
O
N
T
E**

ANNEXE 29 : LA LUDOTHEQUE- FORMATION 99

**PUBLIC :**

**Personnel travaillant dans les bibliothèques
municipales et bibliothèques relais**

*Priorité sera donnée aux bibliothèques dépositaires
d'un fonds ludothèque*

OBJECTIFS :

Connaître des jeux d'extérieur que les bibliothèques peuvent utiliser pour
des animations ponctuelles

DUREE : 1 journée

CONTENUS et PROGRAMMES :

Découverte de tous les grands jeux d'extérieur, de leurs règles,
de leurs utilisations possibles
La ludothèque : questions, échanges

Chargé(s) de Formation :

*Véronique BALLERET
David MIA*

Lieu :

Médiathèque départementale
25. Bd Paul Montel
06200 Nice

Date(s) et Heures :

Lundi 6 septembre 1999 de 9h00 à 17h00

**A
N
I
M
A
T
I
O
N
S

L
U
D
O
T
H
E
Q
U
E**